Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2019-192

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2019-09-12-001 - SUCC VAC-DPT37-2019-09-12 (2 pages) Page 3

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2019-09-12-001

SUCC VAC-DPT37-2019-09-12

Subdélégation de signature en matière de successions vacantes pour le département d'INDRE ET LOIRE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DEPARTEMENT DU LOIRET

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

La préfète d'Indre-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Indre-et-Loire en date du 09 septembre 2019 accordant délégation de signature à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département d'Indre-et-Loire,

ARRETE

Art. 1. – La délégation de signature qui est conférée à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, par l'article 1er de l'arrêté du 09 septembre 2019 à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département d'Indre-et-Loire, sera exercée par M. Franck POULET, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, chef de la division « missions domaniales » du Loiret.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Laure CHENICLET, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, ou à son défaut par Mme Ségolène CHARRIER, Inspectrice des finances publiques.

Art. 3. – Délégation est accordée aux fonctionnaires suivants, à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations comptables liées à la cession, la gestion ou la location des biens immobiliers inférieures ou égales à 6 000 € en dépenses et 15 000 € en recettes :

- Madame Monique FONTANA, inspectrice des finances publiques,
- M. Gérald BLEE, contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Martine COSNUAU, contrôleur principal des finances publiques,
- M. Gilles FUHRER, contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Bernadette VILATTE, contrôleur principal des finances publiques,
- M. Thierry CADOR, contrôleur des finances publiques,
- Mme Claire JAMET, contrôleur des finances publiques,
- Madame Claudine TANCREZ, contrôleur des finances publiques,
- Mme Valérie MEUNIER, agent administratif des finances publiques de 2e classe.

Art. 4 – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22/07/2019.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 12 septembre 2019

Pour la Préfète,
L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES